

PARLEMENT EUROPEEN



EDITION SPECIALE

*DIRECTION DE LA PROGRAMMATION
DES TRAVAUX PARLEMENTAIRES*

CONSEIL EUROPEEN

22 et 23 mars 2005

Bruxelles

**DISCOURS DU PRESIDENT, M. JOSEP BORRELL FONTELLES
CONCLUSIONS DE LA PRESIDENCE**



01/S-2005

Direction générale de la Présidence

FR

FR

(Intranet) <http://www.europarl.ep.ec/bulletins> (Special Edition 2005)
(Internet) <http://www.europarl.eu.int/bulletins> (Special Edition 2005)

\\EPADES\PUBLIC\SOMMET\2005

DISCOURS DU PRÉSIDENT DU PARLEMENT EUROPÉEN AU CONSEIL EUROPÉEN DES 22 ET 23 MARS 2005

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil européen,

Vous voici réunis aujourd'hui et demain pour un Conseil européen dit "de printemps".

Il s'agit de faire le bilan de ce que l'on appelle entre nous la Stratégie de Lisbonne, et d'en définir les prochaines étapes.

Quels que soient les mérites de la Présidence portugaise qui la lança, essayons d'abord de faire comprendre à nos concitoyens, que, derrière cette expression peu lisible pour eux, nous tentons collectivement de remettre l'Union européenne sur les rails de la compétitivité, tout en préservant le modèle social européen et l'environnement. Les citoyens doivent comprendre le sens de notre action, surtout au moment où le processus de ratification de la Constitution est entamé. Ils doivent notamment comprendre en quoi la dimension européenne constitue un plus, et non un univers de contraintes et de freins à leur prospérité et à la solidarité. Encore faut-il le leur expliquer et le leur prouver.

M. Juncker a qualifié le bilan de la Stratégie de Lisbonne de "lamentable". Après avoir entendu les représentants des Parlements nationaux et du Parlement européen réunis la semaine dernière à Bruxelles, le moins que nous puissions dire, c'est qu'il nous reste fort à faire.

Les objectifs de la Stratégie de Lisbonne ont été définis par les quinze États membres en pleine bulle Internet. Ils étaient trop nombreux, manquaient de précision, le rôle des acteurs (Union européenne et États membres) n'était parfois pas suffisamment structuré, ou l'était parfois trop, inutilement. Les perspectives de croissance étaient excessivement optimistes. Aujourd'hui, nous reconnaissons qu'en ce qui concerne les deux objectifs les plus importants, à savoir l'emploi et la capacité d'innovation, nous n'avons pas atteint nos objectifs, et que le retard avec nos principaux partenaires a augmenté.

Que peut apporter le Parlement européen afin de relancer l'action collective des vingt-cinq États membres actuels?

Il me faut d'abord souligner qu'à l'issue d'un travail politique et de coordination intense auquel toutes les commissions parlementaires les plus concernées ont contribué, le Parlement européen a voté le 9 mars à une très forte majorité, une résolution qui intègre les différentes positions politiques et préoccupations nationales.

Cette résolution vous adresse quelques messages simples, parmi lesquels:

DISCOURS DU PRESIDENT

- La nécessité de respecter l'équilibre entre les trois piliers, compétitivité, social, environnement. J'ai apprécié à cet égard, M. Juncker, l'image que vous avez utilisée lors de la rencontre interparlementaire que nous avons récemment organisée: celle d'un petit sapin, et non d'un arbre de Noël, avec plusieurs boules; si l'une d'elles venait à tomber, le sapin entier serait déséquilibré.
- Soutien aux plans d'action nationaux pour lesquels chaque gouvernement désignerait un ministre chargé de la coordination. Car l'une des grandes faiblesses de la Stratégie de Lisbonne, selon l'expression de M. Barroso, est d'avoir souffert d'un "manque d'appropriation nationale". Prenons garde néanmoins à ce que la valeur ajoutée européenne soit préservée.
- Invitation aux États membres à prendre les mesures nécessaires pour que les dépenses de recherche et de développement atteignent au moins 3% du revenu national, que les fonds européens en la matière soient doublés, et que soit mis en place un conseil européen de la recherche en tant que comité consultatif indépendant.
- Encouragement à l'initiative européenne pour la jeunesse proposée par plusieurs États membres, qui se traduit maintenant par un pacte européen pour la jeunesse.
- Demande que les budgets nationaux et européens ainsi que les futures perspectives financières 2007-2013, soient le reflet des objectifs poursuivis.

Vous savez que le Parlement européen attache beaucoup d'importance à ce dernier point en tant qu'une des branches de l'Autorité budgétaire. Et je ne doute pas que les travaux en cours de la commission temporaire sur le sujet, que j'ai l'honneur de présider, contribueront à trouver une bonne solution au mois de juin prochain. Je vous rappelle à cet égard que l'accord sur les perspectives financières nécessite un accord entre le Parlement européen et le Conseil. À défaut, l'Union européenne prend le risque d'un blocage prolongé, et d'une incompréhension croissante de nos concitoyens quant à un décalage entre les ambitions affichées et leur concrétisation.

En matière de politique environnementale, nous comptons bien travailler avec vous sur la proposition de déclaration sur le développement soutenable à horizon du mois de juin. Nous sommes d'ores et déjà très favorables aux objectifs chiffrés contenus dans votre projet de conclusions.

Le Parlement européen a organisé la semaine dernière une grande rencontre avec près de 130 parlementaires nationaux venus des 25 États membres, ainsi que des représentants des pays candidats. En en prenant l'initiative, j'avais estimé que la dimension interparlementaire pourrait apporter un plus à notre réflexion sur la Stratégie de Lisbonne. Ce fut un grand succès pour ce qui est de la participation, laquelle témoigne d'une immense attente d'information, ainsi que d'une volonté collective de participer beaucoup plus activement, en coordination avec les Gouvernements, les partenaires sociaux, à la mise en œuvre du processus.

DISCOURS DU PRESIDENT

Au-delà du débat riche qui s'est déroulé, quelques premières orientations ont pu être dégagées, en particulier :

- Un large soutien à la notion d'équilibre entre les trois piliers, une minorité donnant préférence au pilier économique.
- Une grande importance attachée aux plans d'action nationaux.
- Une forte crainte vis-à-vis de tout ce qui pourrait favoriser le dumping fiscal et social.
- Nombreux sont les parlementaires qui ont fait le lien entre Stratégie de Lisbonne, perspectives financières et révision du Pacte de stabilité et de croissance.

Cette rencontre a prouvé son utilité, nous estimons devoir la renouveler avant chaque Conseil européen de printemps; elle aura également contribué à sensibiliser les représentants nationaux, conjointement avec leurs collègues du Parlement européen, et à apporter à la construction européenne une dimension parlementaire plus importante.

Le nécessaire respect de l'équilibre entre les trois dimensions du processus de Lisbonne implique des choix politiques de très grande portée: les Parlements doivent en être partie prenante car ce sont eux qui devront adopter et faire appliquer bon nombre des réformes requises.

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil européen,

Je voudrais également souligner que la qualité de la législation européenne est un élément indispensable à toute stratégie visant à renforcer notre compétitivité.

Le cadre réglementaire pour l'économie européenne doit être compréhensible, simple et le moins onéreux possible. Rappelons que toute réglementation au niveau européen remplace 25 réglementations nationales qui constituent une véritable entrave au bon fonctionnement du marché intérieur.

Mais encore faudrait-il que les directives communautaires soient absolument nécessaires, ne soient pas détaillées à l'excès, et qu'elles soient transposées fidèlement, sans trop de touches nationales supplémentaires qui les compliqueraient. Leurs effets devraient également être évalués avant toute prise de décision, puis régulièrement revus par la suite. Cette évaluation devrait être objective et nos institutions devraient adopter une méthodologie commune dans ce cadre.

C'est dans ce sens que nous avons accueilli la communication de la Commission faite la semaine dernière sur comment "mieux légiférer", à la suite d'un accord que nos trois institutions ont approuvé. Mais chaque institution doit reconnaître qu'une meilleure qualité de la législation dépend d'une réelle collaboration entre elles trois, ce qui est loin d'être assuré à ce stade.

DISCOURS DU PRESIDENT

Lors de la rencontre interparlementaire d'il y a quelques jours, et à laquelle ont participé MM Juncker, Barroso et Verheugen, inutile de vous dire qu'un sujet, directement lié à la Stratégie de Lisbonne, a traversé tous les débats, celui de la directive sur les services. Je souhaite vous en dire quelques mots. N'oublions pas tout d'abord que ce texte est une proposition de la Commission européenne de 2004 qui, en vertu des Traités, sera examinée et certainement amendée, dans le cadre de la procédure de codécision, par le PE et le Conseil des ministres. Il est donc loin d'être en vigueur.

Je suis très préoccupé par la très grande confusion qui existe autour de ce texte. De quoi parle-t-on exactement? S'il s'agit de la liberté d'établissement, elle est réglée depuis longtemps déjà, sans que s'applique le principe du pays d'origine. S'il s'agit de la liberté de prestations de services, le moins que l'on puisse dire est que le texte n'est pas clair et laisse beaucoup de questions ouvertes: la Commission elle-même l'a déclaré en session plénière du Parlement. Il est donc nécessaire que nous contribuions tous à un effort d'explication, pour éviter notamment qu'une moitié de l'Europe ait le sentiment de se battre contre les tentations protectionnistes de l'autre moitié. Ne laissons pas dire non plus qu'être contre ce projet de directive impliquerait d'être contre le projet de Constitution. Cela n'a rien à voir.

Le débat qui vient de s'ouvrir au Parlement européen sera à cet égard d'une importance majeure, un moment fort de la démocratie parlementaire. Il permettra une analyse en profondeur du texte et je suis convaincu que nos amendements iront dans le sens de la préservation du modèle social européen. Nous nous sommes depuis longtemps exprimés en faveur de l'achèvement du marché intérieur, mais nous refusons en même temps le dumping social. Ainsi que l'indique notre résolution sur la Stratégie de Lisbonne, il s'agit de "mettre en œuvre un marché unique des services où prévaut un équilibre entre ouverture des marchés, services publics, droits sociaux et des consommateurs".

La définition de cet équilibre va demander des arbitrages politiques très importants requérant un débat démocratique, et le Parlement européen est le lieu idéal à cette fin.

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil européen,

Je prends acte de l'accord politique qui a été trouvé par les ministres de l'économie et des finances sur le Pacte de stabilité et de croissance, même si le contenu de cet accord suscite des réactions diverses au sein du Parlement européen. C'est le signe, que tout en respectant les critères de base, auxquels le Parlement européen tient beaucoup, l'on peut tenir compte d'un certain degré de souplesse, reflet d'une Union européenne où chacun comprend les préoccupations de l'autre, sans que cela soit préjudiciable à l'ensemble. Le Parlement européen, dans sa résolution de février 2005, avait d'ailleurs recommandé "que le Pacte prenne davantage en compte les évolutions économiques". À défaut d'accord, l'Union européenne se serait trouvée dans l'impasse.

DISCOURS DU PRESIDENT

Stratégie de Lisbonne, perspectives financières, Pacte de stabilité et de croissance, projet de directive sur les services, tous sujets dont les implications concernent les citoyens dans leur vie quotidienne. des citoyens. L'élargissement aussi, qu'il convient d'expliquer mieux pour en souligner les effets positifs: le Parlement prépare son vote du 13 avril concernant l'avis conforme sur l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie, avec toute la vigilance nécessaire afin que ce nouvel élargissement signifie à terme progrès, politique, économique et social pour tous. Il souhaite notamment être étroitement associé au processus de "monitoring" mené par la Commission d'ici l'adhésion. Il doit s'agir d'un véritable contrôle et non d'une simple formalité.

Au moment où le processus de la ratification de la Constitution est entamé dans nombre de nos pays, l'Europe doit offrir à nos concitoyens un avenir meilleur, que cela soit à travers un cadre institutionnel rénové, c'est la Constitution, ou la définition de politiques économiques, sociales, environnementales à leur service.

Il est essentiel que la coopération entre les trois institutions se déroule dans les meilleures conditions. Le Parlement a approuvé les lignes directrices proposées par la Commission et qui guideront ses actions au cours des cinq années à venir. Cette attitude, qui s'ajoute à notre soutien aux propositions concernant la révision à mi-parcours de la Stratégie de Lisbonne, démontre notre volonté de favoriser l'entente interinstitutionnelle mutuelle et de travailler en étroite collaboration avec la Commission.

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil européen,

La Présidence luxembourgeoise fait face à une véritable course d'obstacles.

Le premier d'entre eux, grâce à l'accord sur le Pacte de stabilité et de croissance, a été franchi. Le Parlement européen est convaincu que le même sens des responsabilités et le même esprit de compromis permettront de relancer la Stratégie de Lisbonne et de parvenir à un accord, au cours du mois de juin, sur le financement futur de notre Union.

Merci beaucoup.

ooOOoo